



MON: M. Mme. Melle **DASSE**....., Prénoms: **YAZI ARISTIDE-STEPHANE**.....

DATE et LIEU de NAISSANCE:..... **19 FEVRIER 1986 à ADZOPE NATIONALITE (\*): IVOIRIENNE**.....

\*) Pour les ETRANGERS, titre de séjour:....., et date de validité:.....

DOMICILE (réel et postal): **AGBOVILLE QT RESIDENTIEL NOUVEAU**.....

SITUATION MATRIMONIALE:  **XCélibataire**  Marié,  Veuf,  Divorcé,

Conjoint(s) (*)	Nom & Prénoms	Date et Lieu de Naissance	Régime Matrimonial	Clauses Restrictives
Conjoint 1				
Conjoint 2				
Conjoint 3				

\*) Si toutes les informations ne peuvent figurer dans le tableau, une intercalaire doit être annexée et cette case **Cochée**

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENTREPRISE

ENSEIGNE: **JEI** , NOM COMMERCIAL: **JEUNE ENTREPRISE IVOIRIENNE**.....

ACTIVITE PRINCIPALE: (précise) **BTP/ BÂTIMENT-ROUTE-HYDRAULIQUE-ELECTRICITE, GENIE-CIVIL, GESTION ... (voir verso)**

Date de Début : ... **DES RECEPTION** ..... N°RCCM: **CI - AGB - 2020 - A - 65** ..... Nbre de salariés prévus:.....

#### PRINCIPAL ETABLISSEMENT OU SUCCURSALE

\* Adresse: (réelle et postale) .... **AGBOVILLE** .....

\* Origine:  **Création**  Achat,  Apport,  Prise en location gérance  Autre (préciser):.....

Précédent exploitant: Nom:....., Prénoms:.....

Adresse:....., N°RCCM:.....

Couleur de fonds (nom/dénomination, adresse): .....

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES OUVERT:  **Non**,  Oui (préciser):.....

Date de l'ouverture:.....

Adresse:.....

Activité:.....

Identité de l'exploitant précédent:..... RCCM:.....

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACTIVITES ANTERIEURES

Exercice d'une précédente activité commerciale:  **Non**,  Oui (préciser):.....

\*Période: de (mois et année):..... À ..... Précédent N°RCCM:.....

Nature de l'activité:.....

\*Principale établissement: .....

\* Etablissement secondaire:..... N°RCCM:.....

### PERSONNES POUVANT ENGAGER L'ENTREPRISE

Outre l'Exploitation, les personnes suivantes ont le pouvoir d'engager l'entreprise:

\*Nom: ..... Prénoms: ..... Date et Lieu de Naissance:.....

Nationalité:..... Domicile:.....

\*Nom: ..... Prénoms: ..... Date et Lieu de Naissance:.....

Nationalité:..... Domicile:.....

LE SOUSIGNE (préciser si mandataire) .....

demande à ce que la présente constitue demande.

### DEMANDE D'IMMATRICULATION au RCCM

La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte

Uniforme sur le Droit commercial général a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné

qui a procédé à l'inscription le **19 MARS 2020** .....sous le NUMERO **CI - AGB - 2020 - A - 65** .....

Fait, à Agboville

Le **19/03/2020**

Signature:

  
**Maitre DOSSO**  
**Mamadou**  
**Greffier en Chef**  
 EXPÉDITION



**SUITE DES ACTIVITES: IMMOBILIERE, LOTISSEMENT, FOURNITURE DE BUREAU.**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE  
DES IMPÔTS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**MODELE D 1010 - PRIMITIVE**

Droits de recherche : 1 000 francs  
(Loi n° 96-218 du 13 mars 1996)

## DECLARATION FISCALE D'EXISTENCE

### PERSONNE PHYSIQUE

A souscrire :

- avant le commencement des opérations (Art. 146 LPF)

Le défaut de déclaration est sanctionné par une amende de 100 000 francs

**A - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE**

Nom et prénom(s) : DASSE YAPÉ ARISTIDE-STÉPHANE  
 Né (e) le : 19/10/1986 à : ABIDJAN Nationalité : IVOIRIENNE  
 Pièce d'identité n° : C.01091975A.39 délivrée le : 14/10/115 à : ABIDJAN  
 Nom du père : DASSE ZEPÉ GUI  
 Nom de la mère : YAPÉ DE MARCELLINE

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Code CDI

--	--	--

N° de compte contribuable

2020379J

Code activité

BTP 0,103

Régime d'imposition

RNI	RSI	IS
	X	

**Obligations fiscales**

Patente	X
Impôt BIC/BA	X
Impôt BNC	
TVA	X
TOB	
Taxe d'abattage	
ITS	X
AIRSI	X
TSE	
Impôts fonciers	
Impôt synthétique	
IGR	
Autres (A préciser)	X

FDFP**Régimes particuliers**

Exonération totale	
Période :	

Exonération partielle	
Période :	

Fondement de l'exonération	
Code des investissements	
Code minier	
Code pétrolier	
Régime franc	
Autres (A préciser)	

Nom, prénom(s), signature et cachet  
du Chef du Service d'Assiette

03-07-2020

**Adresse personnelle**

- Ville : AGBIVILLE Commune : AGBIVILLE Quartier : RESIDENTIEL
- Rue : ..... Lot : ..... Ilot : .....
- Téléphone n° : 07.55.32.13.10.14.10.71 /
- Fax n° : ..... Email : aristidedans@gmail.com
- Boîte postale : .....

**Registre du commerce**

- N° : CI-AGB-2070-A-65 délivré le : 19 Mars 2020
- par : l'Institut National d'Abidjan

1- Joindre obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité du demandeur

**B - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Nom commercial : JEUNE ENTREPRISE IVOIRIENNE  
 Sigle : JEI Forme juridique : entreprise individuelle  
 Boîte postale : .....

**C - LOCALISATION DE L'ENTREPRISE****Siège social**

- Commune : AGBIVILLE Quartier : Résidentiel nouveau
- Rue : ..... Lot n° : 260 Ilot : 29

**Réf. cadastrale**

- Section : A21 Parcelle : 107
- TF N° : .....

**D - AUTRES ETABLISSEMENTS**

Nature	Nombre
Entrepôt	
Magasin	
Succursale (agence)	
Usine	
Boutique	
Autres	

Localité

2- Produire état complémentaire si nécessaire

**E - ACTIVITE****Activité principale**

- Nature exacte : BTP (bâtiment route hydraulique et électricité)
- Date de début : 02 juillet 2020

**Autres activités**

- Nature exacte : Génie Civil - Gestion immobilière - Fourniture
- Date de début : 02 juillet 2020

## F - AUTRES RENSEIGNEMENTS

### a) Propriétaire du local professionnel<sup>(3)</sup>

Nom et prénom(s) ou raison sociale : YERA YERLE CECILE  
N° de compte contribuable :  
Adresse postale : Email :  
Tél : 57.66.85.72 / Fax :

### 3- Produire contrat de bail

### b) Suivi comptable

Cabinet comptable ou centre de gestion agréé :  
N° de compte contribuable :  
Adresse postale : Email :  
Tél : / Fax :

### c) Régimes particuliers<sup>(4)</sup>

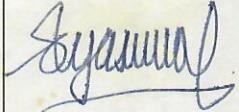
Code des Investissements	<input type="checkbox"/>	Code pétrolier	<input type="checkbox"/>
Code minier	<input type="checkbox"/>	Régime franc	<input type="checkbox"/>
Autres (A préciser)	<input type="checkbox"/>		

### 4- Produire document justificatif (agrément, convention, etc.)

## G - DROITS ACQUITTES

Nature	Montant	Références quittance	Nom, prénoms, cachet et signature du Receveur
Droits de recherche			

## H - VISA ET SIGNATURE

<p>Déclaration certifiée sincère</p> <p>A Agfosimé, le <u>31.10.2010</u></p> <p>Nom du signataire : <u>MASSÉ YATI ATSI DE STEPHANE</u></p> <p>Qualité du signataire : <u>chef d'entreprise</u></p>	<p><b>Signature et cachet du contribuable</b></p> 
--	---

CA : 50.000.000 Francs CFA  
employé, DL.

## **CONTRAT DE BAIL**

Entre les soussignés

M. AMON Goré Bernard, né le 12/04/1957 à Lapo S/P Agboville, retraité, attestation d'identité n°0000020020660, domicilié à Agboville, cel : 0757370400  
Ci-après désignée « Le Bailleur »,  
d'une part,

Et

**JEUNE ENTREPRISE IVOIRIENNE (JEI)**, siège social Agboville quartier bayon, n°RCCM : CI – AGB – 2020 – A – 65, n°CC : 2020379 J, Tel : 2733729600, e-mail : [jei190320@gmail.com](mailto:jei190320@gmail.com), représenté par Monsieur DASSE Aristide-Stéphane, Chef d'entreprise.

Ci-après désignée « Le Preneur »,  
d'autre part,

« Le Bailleur » et « Le Preneur » sont désignés ensemble par « Les Parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Le présent contrat de bail a pour objet de donner au preneur le local situé dans la commune d'Agboville quartier bayon.

Le preneur déclare avoir vu, visité et parfaitement connu le local loué, qu'il consent à occuper dans l'état actuel.

### **Article 2 : Durée**

Le présent bail est conclu pour une durée indéterminée. La date de prise d'effet du contrat est prévue pour le 18 février 2023.

### **Article 3 : Clause résolutoire**

Le contrat de bail pourra être rompu par l'un des cocontractants pour des motifs sérieux et légitimes à condition d'informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date de la résiliation envisagée.

### **Article 4 : Usage du local**

Le local loué est destiné à l'exercice d'activités commerciales du preneur. Le preneur déclare avoir les qualités professionnelles et les autorisations administratives nécessaires pour l'exercice de cette activité. Le preneur ne pourra sous aucun prétexte, modifier cette destination.

### **Article 5 : Montant et modalité de paiement du loyer-Garantie**

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le loyer mensuel de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA. Le loyer du mois en cours est payé le 05 du mois suivant en espèce.

Le bailleur reconnaît avoir reçu du preneur la somme de cent mille (100 000) francs CFA représentant deux (2) mois de loyer d'avance non remboursable et deux (2) mois de caution remboursable au terme du contrat après déduction d'éventuelles charges non comprises en compte par le preneur. Au cas où le montant de la garantie ne suffirait pas pour faire face à la dépense, le preneur paiera la différence des sommes dues.

#### **Article 6 : Clause de révision**

Le montant du loyer fixé d'un commun accord et sera révisé de la même manière.

#### **Article 7 : Taxes et charges**

Il sera payé par le preneur le cas échéant, au titre des charges en même temps que le loyer, la quote-part des taxes locatives, frais de gardiennage, entretien, électricité et eau des parties communes.

Les loyers ou les charges non acquittés à la date convenue (le 05 de chaque mois) produiront un taux d'intérêt 1% par semaine à compter de leur date d'échéance et sans que le bailleur soit tenu de faire la demande au preneur.

#### **Article 8 : Obligations du preneur**

Le preneur s'engage à prendre le local loué dans l'état où il se trouve lors de son entrée en jouissance, à les entretenir en bon état et à prendre à sa charge les travaux et réparations qui incombent légalement au preneur, à ne pas gêner le voisinage, à payer le loyer à l'échéance convenue. En fin de bail, le preneur s'engage à rendre le local loué en bon état d'entretien et de réparation locative. Le preneur s'engage à n'effectuer aucun travail de transformation, de perçage des murs et des planchers ainsi que de changement dans la distribution des locaux loués, sans avoir au préalable sollicité et obtenu l'autorisation expresse du bailleur.

Le preneur autorise le bailleur et ses mandataires à pénétrer dans les locaux loués pour y effectuer les travaux de réparation nécessaires, quelles que soient leur importance et leur durée.

#### **Article 9 : Obligations du bailleur**

Le bailleur s'oblige :

- A mettre le local loué à la disposition du preneur ;
- A prendre en charge les grosses réparations définies par les dispositions de l'article 106 de l'acte uniforme relatif au droit commercial général ;
- A garantir le preneur contre les risques d'éviction, les vices cachés et les troubles de jouissance.

#### **Article 10 : Sous-location**

Le preneur ne pourra sous-louer tout ou partie du local loué.

#### **Article 11 : Cession**

Le preneur ne pourra céder tout ou partie de son droit au présent bail qu'à un successeur dans son fonds de commerce et avec l'agrément préalable du bailleur. Dans le cas où le preneur céderait son droit au bail, il resterait garant et solidaire du cessionnaire pour l'exécution de l'ensemble des clauses du présent contrat.

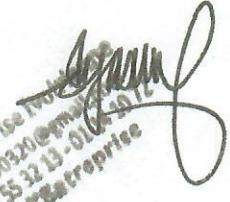
### **Article 12 : Dégradations et vols**

Le preneur est responsable de toutes dégradations ou vols quelconques qui pourraient survenir dans le local qu'il loue par son propre fait ou de celui des personnes avec qui il travaille.

### **Article 19: Gestion de contentieux**

Tout litige ou différend découlant de l'exécution ou de l'interprétation d'une clause des présentes, sera tranché par le tribunal du lieu de situation de l'immeuble, à défaut de solution amiable trois (3) mois après la survenance de l'objet du litige ou du différend.

Fait à Agboville en deux (2) exemplaires originaux, le 18 février 2023

Pour le bailleur	Le preneur *
	<p><i>bon pour accord</i></p>  <p>Jeune Entreprise Ivoriane E-mail : je190320@gmail.com Tel : +225 07 55 32 13 - 010 40 17 Le Chef d'Entreprise</p>

\* Faire précéder la signature de la mention « bon pour accord »

## PLAINE LOCALISATION DE L'ACTIVITE

